

N° D'ORDRE : 2019-008

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 27**Pouvoirs : 02**Excusé : 00**Absents : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 29**Date de convocation : 29 Janvier 2019*SEANCE DU 4 FEVRIER 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – Mme ROURE Simone - Mme DEFAUX Catherine – M. KUHLMANN Jean (arrivé à 18h35, participe à compter du procès-verbal de la séance précédente) - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure (arrivée à 18h40, participe à compter du point n°1) – Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. PAPINIO Raoul - M. COIFFIER Bruno - Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. BALLESTER Alain – M. LHOMME Bernard à M. VINCENT Gilles, Maire.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**8- INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNATURE D'UN
AVENANT AVEC LA METROPOLE TPM POUR LE MAPA 2015-20
CONCERNANT LE CONTROLE ANNUEL DES AIRES DE JEUX, SOLS
SOUPLES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2014-039 du conseil municipal du 11 avril 2014, le conseil municipal a décidé de donner délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de services d'un montant inférieur à 20 000 € H.T ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 30 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire précise ledit marché concerné : Société CERES CONTROL SUD EST - 34, Rue de l'Erier – 73291 LA MOTTE SERVOLEX CEDEX

Objet : transfert à MTPM du contrôle des aires de jeux, sols souples et équipements sportifs installés sur des dépendances de la voirie communale.

Ainsi, Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il signera l'avenant avec la Métropole TPM pour le MAPA 2015-20 concernant le contrôle annuel des aires de jeux, sols souples et équipements sportifs.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de prendre acte que les diligences relatives à l'obligation d'information des conseillers municipaux sur la délégation consentie au Maire portant sur l'attribution des MAPA de moins de 20 000 € ont été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Le conseil délibérant,

- Oui l'exposé du Maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à l'obligation d'information des conseillers municipaux sur la délégation consentie au Maire portant sur l'attribution des MAPA de moins de 20 000 € ont été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 5 février 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT